

Dans le but d'améliorer la gestion des déchets du centre, l'établissement a souhaité réaliser un diagnostic de prévention et gestion des déchets. Pour cela, un audit a été commandé auprès de l'entreprise WE GREEN UP. Ce travail, réalisé en mars 2025, met en lumière plusieurs aspects clés concernant la gestion des déchets de l'établissement. Nous vous en proposons un résumé.

SITUATION INITIALE

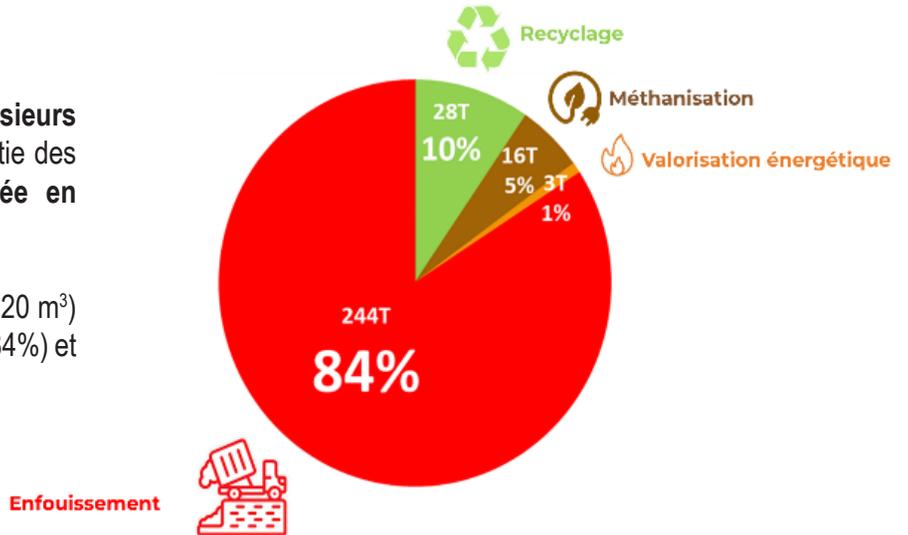
1. Contexte et réglementation

L'établissement est soumis à de nombreuses obligations concernant la gestion des déchets :

Années	Obligations	
1992	Obligation de séparer les déchets dangereux des déchets non dangereux.	En cours
1994	Obligation de trier les déchets d'emballages, y compris les films plastiques, les cartons, et le bois.	En cours
1997	Obligation de trier et traiter spécifiquement Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) 	Atteint
2011	Obligation de trier à la source les biodéchets : >20T en 2015, >10T en 2020, >5T en 2023, et pour tous en 2024. Et les huiles alimentaires : 2014 : 300L/an, 2015 : 150L, 2016 : 60L	En cours
2012	Obligation de tenir un registre chronologique des déchets	En cours
2016	Obligation de trier les 5 flux de déchets suivants : bois, verre, papier/carton, métal, et plastique	En cours
2019	Obligation de faire un diagnostic de gaspillage alimentaire et mener une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.	Atteint
2020	Obligation pour les exploitants des établissements recevant du public d'organiser la collecte séparée des déchets du public reçu ainsi que des déchets générés par le personnel. Mise à disposition du public des dispositifs de collecte séparée des déchets d'emballages ménagers, papiers, et biodéchets.	En cours
2021	Interdiction de distribuer des bouteilles en plastique en restauration collective et dans les locaux à usage professionnel.	En cours
2022	Obligation de tri des 7 flux de déchets : les 5 flux précédents + le plâtre + les fractions minérales (gravats).	En cours
2022	Obligation pour tous les producteurs de déchets dangereux de disposer d'un compte Trackdéchets (à partir de 2024 pour les DASRI).	En cours
2025	Obligation de trier les textiles	En cours
2025	Interdiction d'utiliser des barquettes plastiques jetables dans les services de santé	En cours

2. Gestion des déchets

- L'établissement dispose de **plusieurs filières de tri**, mais une grande partie des déchets (84%) est encore **éliminée en décharge**.
- Les **déchets ultimes** (bennes 15 et 20 m³) représentent le plus gros gisement (84%) et sont les plus coûteux à traiter.



3. Plan d'action

Actions de gestion des déchets :

N°	Actions	Priorité	R	E	Eco	S
1	Trier et faire collecter les emballages et films plastiques	Haute	✓	✓	✓	✓
2	Trier et faire collecter l'ensemble des biodéchets	Haute	✓	✓	✓	✓
3	Trier et faire collecter l'ensemble des déchets dangereux	Haute	✓	✓	✓	✓
4	Trier et faire collecter la ferraille, le mobilier et le bois	Haute	✓	✓	✓	✓
5	Trier et déposer ou faire collecter les autres déchets valorisables	Basse		✓		✓
6	Optimiser la zone de tri principale et les contrats de collectes de déchets	Haute	✓	✓	✓	✓
7	Réorganiser le circuit interne des déchets	Haute			✓	✓
8	Suivre les performances annuelles de gestion des déchets du site	Haute	✓	✓	✓	✓
	Améliorer la signalétique et sensibiliser les équipes	Haute		✓	✓	✓

R : Réglementaires E : Environnementales ; Eco : Economiques ; S : Sociales

4. Objectifs et conclusion

- Valorisation des matières** : Augmenter le taux de valorisation des déchets de **16 % à 42 %**.
- Réduction des coûts** : Réduire les coûts de gestion des déchets grâce à une meilleure valorisation et une optimisation des contrats de collecte.

En conclusion, le diagnostic propose un plan d'action complet et ambitieux pour améliorer la gestion des déchets au Centre Les Capucins, en se concentrant sur l'optimisation du tri, la sensibilisation du personnel, et la réorganisation des circuits internes et externes de collecte.

Une nouvelle journée de travail avec l'entreprise **WE GREEN UP** a eu lieu le 26 juin, pour avancer sur l'organisation de la gestion des déchets dans les lieux clés (salle de soins, chariot de soins, office, cuisine, etc.). La mise en œuvre complète du projet s'opèrera en octobre 2025.

Pour consulter le rapport d'audit complet, merci d'en faire la demande à : directionlogistique@les-capucins-angers.fr